



Association des diplômés de l'ENAC

ELIRE ET SE FAIRE ELIRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ENAC ALUMNI EN 2014

ENAC Alumni est l'association de tous les diplômés de l'ENAC. Pour représenter équitablement chacun d'entre vous, **un quota de sièges est réservé pour les représentants de chaque formation** au sein du Conseil d'Administration. Vous pouvez faire en faire partie!

Pourquoi le CA ?

Le CA est chargé d'assurer le bon fonctionnement de l'association et l'application des décisions prises lors des Assemblées Générales. Il prend les décisions stratégiques de l'association et donne au bureau son plan d'action pour l'année. **Rejoindre le CA est la meilleure façon de représenter votre formation, de contribuer à son rayonnement et à toutes les décisions relatives à ses diplômés.**

Chiffres clés du Conseil d'Administration :

- **18 administrateurs** au minimum
- **36 administrateurs** au maximum
- **9 collèges de formation** (EPL, IAC, ICNA, IESSA, IENAC, Masters, Mastères Spécialisés, TAE, TSA)
- **1/9 du nombre total d'administrateurs** est réservé à chaque formation
- **4 administrateurs par collège** de formation au maximum

L'élection

Le CA est élu par correspondance en amont de l'AG. Chaque membre est élu pour un mandat de deux ans.

Présenter sa candidature

1. **S'acquitter de son adhésion** à ENAC Alumni.
2. **Compléter le [formulaire de candidature](#)**
3. L'ensemble des candidatures doit être reçu **avant le 28 février 2014**, les votes débiteront en ligne le 1^{er} mars.
4. En tant qu'adhérent, **vous serez également invité à voter** pour les autres membres du CA.
5. Les résultats des élections seront proclamés au cours de **l'assemblée générale du 29 mars 2014**.



Association des diplômés de l'ENAC

Quotas non atteints et vacance

Au cas où les quotas d'une ou plusieurs formations ne seraient pas atteints par faute de candidats ou pour autres raisons, les électeurs concernés par la vacance peuvent choisir de laisser la ou les places disponibles aux autres formations ayant atteint leur quota. Dans ce cas, les candidats seront élus dans l'ordre du nombre de voix recueillies au cours du scrutin.